

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1^{er} juin 2026, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme François Beaumont
Mme Léane Renaud Mme Suzanne Guilbault
M. Philippe St-Jacques Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-RAG-7211 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

6.1 Comité pour entrevue et embauche de l'étudiant choisi

Adoptée.

2026-RAG-7212 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 tel que présenté.

Adoptée.

2026-RAG-7213 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 75 337.45 \$ et la liste des comptes payés au montant de 18 827.12 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 28 mai 2026 au montant de 26 054.18 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 28 mai 2026

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 314 617.61 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 598.39 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice générale présente la liste des permis émis pour mai 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de la conciliation bancaire et de l'état financier d'avril 2026

La directrice générale présente l'état financier et la conciliation bancaire du mois d'avril 2026.

2026-RAG-7214

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Location annuelle de la cuisine, demandes et modifications

La directrice générale présente au conseil les demandes faites par la compagnie qui aimerait louer la cuisine à l'année pour un projet innovant. Sur certaines demandes, le conseil est en accord et sur les autres demandes, le conseil demande à la directrice générale et au maire de refaire une rencontre avec eux pour voir à une autre solution. Le conseil demande aussi un bail bien détaillé avec des clauses qui nous protège donc, la directrice et le maire vont rencontrer les personnes intéressées afin de discuter de solutions et revenir au conseil avec un bail à approuver avant signature.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une invitation à participer au tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau. Comme personne n'est disponible pour y aller, la municipalité ne participera pas cette année.

2026-RAG-7215

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE-ROCHEBAUCOURT - NOUVELE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE

ATTENDU QUE le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que dès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

ATTENDU QUE selon l'UMQ, comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience;

ATTENDU QUE les démarches à faire obtenir ledit certificat sont importantes;

ATTENDU QUE la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bléfari, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse et unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;
- De transmettre la présente résolution à l'UMQ et à la FQM pour appui;
- De transmettre la présente résolution à la ministre de l'Emploi, Pascale Déry, à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Geneviève Guilbault;

Adoptée.

2026-RAG-7216

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU - SOUTIEN À L'ACCÈS UNIVERSEL AUX POMPES À INSULINE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN DIABÈTE INSULINODÉPENDANT AU QUÉBEC

ATTENDU QUE le diabète auto-immun de l'adulte et d'autres formes de diabète insulino-dépendants sont des maladies chroniques incurables nécessitant une gestion rigoureuse et continue de la glycémie afin de prévenir des complications graves, notamment les amputations, la cécité et l'insuffisance rénale ;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d'hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie ainsi que la santé mentale des personnes atteintes ;

ATTENDU QUE le programme public québécois actuel limite l'accès aux pompes à insuline selon des critères d'âge ou liés au moment du diagnostic, ce qui crée une iniquité importante pour les adultes vivant avec un diabète insulino-dépendant ;

ATTENDU QUE l'INESSS (L'institut national d'excellence en santé et en services sociaux) a recommandé, dès 2022, l'élargissement de l'accès à ces dispositifs en éliminant les restrictions d'âge ;

ATTENDU QUE l'investissement dans ces technologies permet de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant des complications nécessitant des soins coûteux ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Boileau dans sa demande officielle au gouvernement du Québec d'étendre de Programme d'accès aux pompes à insuline à l'ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d'âge ni discrimination liée au moment du diagnostic.

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sonia Bélanger, ministre de la Santé et des Services sociaux
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et parrain de la pétition visant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec
- Monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais
- À la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Papineau et aux autres municipalités afin de solliciter leur appui.

Adoptée.

2026-RAG-7217

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES**

ATTENDU QUE les municipalités de Bois-Franc, Egan-Sud, Grand-Remous et Montcerf-Lytton se sont regroupées pour faire la collecte des matières résiduelles en régie interne;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grand-Remous a l'espace et la capacité de faire l'achat des camions et l'engagement des employés;

ATTENDU QU'une entente de partage des coûts a été faite par le regroupement et qu'ainsi, la municipalité de Grand-Remous assumera les frais et la gestion et facturera les municipalités participantes à l'entente selon les calculs préparés par le regroupement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter l'entente proposée par Grand-Remous et d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc ladite entente.

Adoptée.

2026-RAG-7218

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PAIN QUOTIDIEN

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Pain Quotidien;

CONSIDÉRANT QU'en ces temps difficiles pour plusieurs personnes, il est important d'encourager les organismes d'aide alimentaire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider l'organisme à poursuivre sa mission.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi pour le souper-spectacle

Le maire fait un suivi au conseil sur l'organisation du souper-spectacle. Une demande de subvention sera déposée dans le fonds événementiel de la MRCVG, l'artiste a été choisi et engagé et les démarches pour le souper se poursuivent.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances de la directrice générale

La directrice générale mentionne qu'elle prendra 3 semaines de vacances. Une semaine du 13 au 17 juillet inclusivement et 2 semaines du 10 au 21 août inclusivement.

2026-RAG-7219

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bois-Franc, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu :

- **QUE** la municipalité de Bois-Franc autorise la présentation du projet de rénovation du centre de conditionnement physique et rénovation du chalet des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Bois-Franc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **QUE** la Municipalité de Bois-Franc désigne la directrice générale Annie Pelletier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec

La directrice générale présente au conseil le document explicatif pour le montant reçu dans le programme de répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communication de Mme Christine Fréchette

La directrice générale présente au conseil une lettre de Mme Christine Fréchette. Celle-ci incite les municipalités à faire des achats locaux et Québécois.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Règlement de la MRCVG 2026-421

La directrice générale présente au conseil un règlement de la MRC, règlement décrétant une dépense de 418 800 \$ et un emprunt de 418 800 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au complexe environnemental nord.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communication de la MRC – Décision concernant la demande de la RIAM au Fonds Régions et Ruralité volet 3

La directrice générale présente au conseil une communication de la MRC mentionnant qu'ils ont accepté d'accorder un fond de 150 000 \$ dans le programme pour l'acquisition d'un équipement d'avitaillement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Fonds d'assurance des municipalités du Québec - ristourne

La directrice générale présente au conseil le document mentionnant que la municipalité recevra 534.11 \$ en ristourne.

2026-RAG-7220

COMITÉ POUR ENTREVUE ET EMBAUCHE DE L'ÉTUDIANT CHOISI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande pour un projet étudiant et qu'elle a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux curriculum vitae d'étudiants de Bois-Franc et que ceux-ci doivent passer en entrevue;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le comité pour l'entrevue sera le maire Samuel Malette et la directrice générale Annie Pelletier et que suite aux entrevues, le conseil autorise l'engagement de l'étudiant choisi.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2026-228 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

Avis de motion est donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #2026-228 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Bois-Franc.

2026-RAG-7221

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.